STRYTEN ENERGY

SÉRIE E

AGM325/370/539

BATTERIE STATIONNAIRE AGM325/370/539

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE : Stryten Energy garantit à l' « Utilisateur », sous réserve des Conditions décrites ci-dessous, qu'une batterie stationnaire AGM 325/370/539, lorsqu'elle est utilisée aux États-Unis, au Mexique et au Canada en charge flottante complète (« Batterie couverte »), sera exempte de défauts de matériaux ou de fabrication pendant une période de 42 mois à compter de la date d'expédition ou de 36 mois à compter de la date d'installation, selon le délai le plus court. L'Utilisateur doit signaler rapidement à Stryten Energy tout prétendu défaut et permettre l'examen par le personnel de service autorisé de Stryten Energy. La batterie initiale deviendra la propriété de Stryten Energy.

Si Stryten Energy constate que la Batterie couverte ne fonctionne pas en raison de défauts de matériaux ou de fabrication, Stryten Energy remplacera toute pièce ou batterie défectueuse (main d'œuvre non comprise), à l'usine FCA (INCOTERMS® 2010) de Stryten Energy. Sur instruction de Stryten Energy, l'Utilisateur doit renvoyer, à ses propres frais, toutes les batteries ou pièces défectueuses à Stryten Energy. L'Utilisateur ne peut pas renvoyer des batteries ou des pièces défectueuses à l'usine de Stryten Energy sans l'autorisation préalable de Stryten Energy. Une fois ces éléments renvoyés ou remplacés, l'Utilisateur cède à Stryten Energy tous les titres et intérêts relatifs à la batterie ou aux pièces restituées.

Stryten Energy garantit en outre à l'Utilisateur, sous réserve des Conditions décrites ci-dessous, qu'une Batterie couverte fournira au moins 80 % de sa capacité nominale au cours de la Période de garantie.

CONDITIONS : Stryten Energy n'aura aucune obligation en vertu du présent accord à moins que l'Utilisateur initial n'établisse que les conditions suivantes ont été remplies :

1. La Batterie couverte doit être manipulée, entreposée et installée conformément aux instructions publiées par Stryten Energy pour la Batterie couverte.
2. La Batterie couverte doit être exploitée et maintenue dans un environnement à température contrôlée, entre 20 et 25 °C (70 à 80 °F), en utilisant un chargeur approuvé à régulateur de tension flottante et complète, avec une tension de charge à compensation de température, conformément au manuel Installation et opérations de Stryten Energy.
3. Les tests de capacité ou de performance doivent être effectués conformément aux pratiques recommandées par l'IEEE pour l'entretien, les tests et le remplacement de batteries au plomb-acide à régulation par valve (VRLA) pour des applications fixes et assujetties aux exigences énoncées dans le manuel Installation et opérations de Stryten Energy.
4. Le client doit tenir des enregistrements annuels complets de la température, de la tension, des conditions d'utilisation et de l'entretien effectué, notamment la charge initiale et la charge d'égalisation, conformément au manuel Installation et opérations de Stryten Energy. Il doit également fournir rapidement, sur demande, ces enregistrements à Stryten Energy. L'Utilisateur doit aussi signaler rapidement à Stryten Energy tout prétendu défaut et permettre l'examen des batteries par le personnel de service.
5. Les réparations ou les modifications effectuées sur la Batterie couverte sans l'accord écrit préalable de Stryten Energy annuleront cette Garantie limitée. En aucun cas l'Utilisateur ne peut renvoyer la Batterie couverte à l'usine de Stryten Energy sans l'autorisation préalable de Stryten Energy. La batterie et/ou les pièces de rechange doivent uniquement concerner la portion inutilisée de la présente Garantie limitée de la batterie remplacée. Cette Garantie limitée s'applique uniquement à l'Utilisateur initial et ne s'applique pas si le système de batterie est déplacé du point d'installation d'origine.

LIMITATIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE : La présente Garantie limitée est la seule garantie fournie par Stryten Energy ou Stryten Energy Manufacturing. LES DROITS ET OBLIGATIONS ÉNONCÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES, IMPLICITES OU LÉGALES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. Cette garantie limitée ne peut être cédée ou transférée par l'Utilisateur et elle constitue le recours exclusif pour toutes les réclamations, tous les dommages ou toutes les pertes résultant d'un défaut ou d'une défaillance d'une Batterie couverte. En aucun cas, Stryten Energy ou Stryten Energy Manufacturing ne sera responsable des pertes ou dommages consécutifs ou accessoires, quelle que soit la nature de la responsabilité, sauf dans la mesure où cette limitation est jugée inexécutoire en vertu de la loi en vigueur. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accidentels ou consécutifs et cette exclusion peut donc ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie limitée vous donne des droits spécifiques et il se peut aussi que vous ayez d'autres droits qui peuvent varier d'une juridiction à l'autre.

STRYTEN ENERGY
É.-U./PR 877.462.4636 CAN 800.268.2698 MEX +52 5543527927

©2023 Stryten Energy Alpharetta, GA 30005 SE2007 3/23